

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2024

Membres en exercice : 15	
Présents :	9
Votants :	11
Procuration :	2
Abstention :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt quatre, le mardi neuf juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2024

Date d'affichage de la convocation : 02 juillet 2024

**Présents** : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Karine MARROUFIN, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE.

**Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE**

**Procuration de Régine VERT donnée à Denis PINSAC**

**Secrétaire de séance** : Philippe MAZEYRIE

### 33.2024

**Objet** : Communauté de Communes Midi Corrèzien, Voie Communale 1, fonds de concours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5214-16 V du CGCT qui indique qu'une commune peut verser un fonds de concours à la communauté de communes pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement. La voirie constitue « un équipement »,

Vu les questions diverses du Conseil Municipal du 24 novembre 2023 décidant de proposer la réfection de la voie intercommunale n°1 à la Communauté de Communes Midi Corrèzien,

Vu que la Communauté de Communes Midi Corrèzien a programmé des travaux de voirie en 2024 sur la commune et notamment sur la VCI1,

Considérant l'article L5214-16 V du CGCT, Monsieur le Maire propose de verser un fonds de concours de **36 120 € HT** pour réaliser des travaux de voirie prévus par la communauté de communes.

Ce montant n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la communauté de communes au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

ÉQUIPEMENT	MONTANT HT	SUBVENTION DETR/CD	RESTE A CHARGE	MONTANT HT MAXIMAL DES FONDS DE CONCOURS 50%
Programmation voirie 2024	419 310	176 030	243 280	121 640
Fonds de concours autre commune				13 955
Fonds de concours ALTILLAC				36 120
TOTAL FONDS DE CONCOURS				50 075



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER à la Communauté de Communes Midi Corrézien un fonds de concours investissement de **36 120 € HT** pour contribuer à la réalisation des travaux de voirie,
- DE PRÉCISER que le fonds de concours est subordonné à l'accord concordant de la Communauté de Communes Midi Corrézien,
- DE PRÉCISER que le fonds de concours sera versé en deux fois : un premier acompte de 80% à l'émission du bon de commande et le solde à la réception des travaux,
- DE VERSER ce fonds de concours dans le cadre de la programmation voirie 2024 de la Communauté de Communes et d'ouvrir les crédits correspondants en investissement,
- DE DONNER mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 10 juillet 2024

et de la transmission en Préfecture.

Altiliac, le 09 juillet 2024.

Le Maire,

Denis PINSAC.



AGEDI  
Dépôt PREFECTURE DE LA CORREZE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 10/07/2024  
019-211900709-20240709-2024033D-DE



**DEPARTEMENT DE LA CORREZE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN**

**MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE**



**PROGRAMME VOIRIE 2024**

**LOT 1 - Travaux de modernisation de la voirie d'intérêt communautaire**

Bon de commande n° 8

Commune **ALTILLAC**  
Voie **VCIC1**  
**des Salins à La Goutte**  
Linéaire (ml) **1085**  
Largeur (ml) **3,8**

DQE					
N° Prix Marché	Désignation	Unité	Quantité	P.U.P.C.E.	TOTAL P.C.E.T
1	PREPARATION INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER <i>PREPARATION DE TRAVAUX</i>	Forfait	1,00	150,00 €	150,00 €
6	DELIGNEMENT D'ACCOTEMENT A LA NIVELEUSE <i>PREPARATION DE VOIRIE</i>	m	1 000,00	0,50 €	500,00 €
16	SCALIFICATION DE CHAUSSEE <i>TREMBLEMENT DE CHAUSSEE</i>	m <sup>2</sup>	20,00	2,50 €	50,00 €
21	DEBLAIS EN TERRAIN DE TOUTE NATURE ET EVACUATION EN DECHARGE <i>TERRASSEMENTS</i>	m <sup>3</sup>	4,50	20,00 €	90,00 €
26	GRAVE 0/150 POUR COUCHE DE FORME <i>GRAVES NON TRAITÉES</i>	m <sup>3</sup>	3,00	40,00 €	120,00 €
27	GRAVE 0/31,5 POUR COUCHE DE FONDATION <i>GRAVES NON TRAITÉES</i>	m <sup>3</sup>	4,00	45,00 €	180,00 €
30	GRAVE EMULSION POUR REPROFILAGE DE VOIRIE <i>GRAVES EMULSION</i>	Tonne	3,00	80,00 €	240,00 €
37	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBE A CHAUD DE TYPE BBSG 0/10 5cm épaisseur <i>BETON BITUMEUX</i>	m <sup>2</sup>	1 400,00	22,00 €	30 800,00 €
41	PREGRAVILLONNAGE <i>REVETEMENT DE SURFACE</i>	m <sup>2</sup>	1 900,00	0,20 €	380,00 €
43	REALISATION D'UN ENDUIT SUPERFICIEL D'USURE MONOCOUCHE	m <sup>2</sup>	1 900,00	1,90 €	3 610,00 €
				AMBIANT HT	30 120,00 €
				IVA 20%	7 224,00 €
				MONTANT TTC	37 344,00 €

AGEDI  
Dépôt PREFECTURE DE LA CORREZE  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 10/07/2024  
019-211900709-20240709-2024033D-DE